# LE LIBERAL.

*JOURNAL POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTERAIRE*

SALUS POPULI, SUPREMA LEX ESTO.

VOL. I. QUEBEC, MARDI, 17 OCTOBRE, 1837. NO. 36


## POESIE.

### LA ROSE ET L'ETOURNEAU.

FABLE

L'aimable fille du printemps,
La rose, à qui tout rend hommage,
Vit au nombre de ses amans
Un étourneau du voisinage;
Sans regret il avait quitté
De ses frères la troupe errante,
Pour ranger son ame inconstante
Sous l'empire de la beauté,
Perché sur un buisson d'épine
Où la rose tenait sa cour,
Il ne cessait à sa voisine
De jurer un fidele amour.
" Mille autres amans, lui dit-elle,
" Chaque jour m'en jurent autant;
" Mais si je cessais d'être belle,
" Aucun d,eux ne serait constant.
" —Ah! dit l'oiseau, vous verriez naître
" En moi des feux toujours nouveaux;
" J,ose en prendre à témoin le maître
" Des roses et des étourneaux."
Le petit dieu, dans sa volée,
Entendit faire ce serment;
Il retint son souffle un moment,
Et la nature fut glacée,
La rose en perdit ses appas;
Son éclat, sa fraîcheur pasèrent;
Zéphyrs, papillons délogèrent:
L'étourneau ne délogea pas.
" Calmez, lui dit-il, vos alarmes;
" Si mon cœur suffit à vos vœux,
" Il vous reste bien plus de charmes
" Qu'il n'en faut pour me rendre heureux."
Sans faire une épreuve nouvelle,
L'amour, étonné du succès,
A la fleur rendit ses attraits,
Et l oiseau seul fut aimé d'elle.

De la rose facilement
On devine la ressemblance,
C'est moi qui suit l'oiseau constant,
Mais je n'ai pas sa recompense.

## MELANGES.

*Continuation.*

### Une Femme malheureuse.

Le scandale est grand. Louise, si innocente et pure est compromise aux yeux de tout le monde; Louise n'aurait plus qu'à mourir de honte et de désespoir, si l'inconnu mystérieux ne paraissait au milieu de tout ce tumulte, et ne forçait Robert, sous peine de le dépouiller de son nom usurpé, si, dis-je, il ne le forçait à épouser Louise de Survilliers, sa fianciée d'autrefois, sa victime d'aujourd'hui: fatal remède qui envenime la blessure; réparation cruelle qui, pour sauver l honneur d'une femme, la précipite dans le malheur! Oh! sans doute, ce mariage, contracté sous la loi de la nécessité, a ses premières semaines de bonheur; car Louise pardonne: on pardonne si vite quand on aime! Et Robert se repent presque de sa conduite: Louise est si belle et si bonne! Bonheur passager, qui brille et passe comme l'éclair! N'ont-ils pas gardé le serpent au milieu d'eux? Ce serpent n'a-t-il pas retrouvé son complice? Bonneau et Dalila ne sont-ils pas là tous deux?

Peu à peu Robert reprend son ancien train de vie, Dalila empiéte chaque jour sur le pouvoir et sur les droits de sa maîtresse légitime; la pauvre Louise qui ne sait que prier, pleurer et souffrir ne cherche pas a se défendre, elle vit au mileu du monde dans une solitude complète, et ne quitte pas le berceau de sa fille, pauvre gage d'un amour qui n'est plus, lien fragile d'une chaîne déja rompue, mais seule consolation d'une mère éperdue. Louise ne permet à qui que ce soit de donner des soins à sa fille, et Louise fait bien, car ses ordres ne seraient pas exécutés; on n'obéit plus qu'à Dalila; c'est elle qui est la maîtresse, c'est elle qui règne, Louise se résigne et Robert obéit. Qu'importe à Robert, au fait! Le point essentiel pour lui c'est de continuer sa vie désordonnée. Aujourd'hui une trahison, demain une orgie, aprés-demain un r . . A chaque jour son œuvre, jusqu'à ce que le jour de l'expiation se lève. D'ici là il continuera sa course effrénée sans regarder derrière lui sans regarder devant lui, et surtout sans régarder au dessus de lui. Robert n'y pense jamais, et s'il y pensait, il ne l'oserait!

Si la voie des fautes est facile, elle n'est pas toujours possible, et Robert l'éprouve enfin! Il a l'imprudente et honteuse faiblesse de permettre que Dalila usurpe le nom de sa femme, et se présente comme elle au milieu de ses compagnons de folles joies. Tout à coup la porte s'ouvre, et Louise paraît. Louise est réduite à comprendre qu'on avalit son nom, et qu'on humilie sa personne. Cette femme, si tendre et si résignée, se redresse vive et indignée sous l'outrage qu'on ose lui faire; elle ressaisit tous ses droits, elle fait entendre une parole haute et digne; elle fait justice de l'insolente rivale, elle chasse son indigne mari, et congédie tous ses méprisables amis. Louise est épouse et mère, elle se montre digne d'être épouse et mère! Pensez-vous que la leçon profite à Robert? Robert est trop corrompu pour cela. Il trouve fort piquant d'être repoussé de sa femme et chassé par elle. Il remarque qu'elle est toujours belle; il ne s'en apercevait plus. Il vient offrir intrépidement une réconciliation insultante, et sa femme indignée le chasserait de nouveau de sa présence, si la justice des hommes, fatiguée des clameurs qui s'élèvent de toutes parts, ne faisait arrêter et comparaître devant elle le coupable Robert de Tancarville!

A force d'or, Robert échappe à la justice des hommes et parvient à quitter la France, il va recommencer en pays étranger ses désordres et ses débauches, mais la justice de Dieu le suit partout, et à cette justice terrible nul ne saurait échapper. En moins de dix ans, Robert voit ses forces l'abandonner, ses cheveux blanchissent, sa mémoire faiblit, son intelligence se trahit, il est vieillard avant le temps, il n'y a plus chez lui ni énergie, ni ressort! Il ne se réveille à la vie que lorsqu'il pense au mal, il ne voudrait vivre encore que pour mal faire, le char de perdition est lancé, qui pourrait l'arrêter? A quoi lui servent ses richesses à présent; Tantale de la débauche un excès le tuerait s'il avait la force de faire un excès, ce n'est plus qu'une ombre, et il n'a que quarante ans! c'est l'expiation qui commence, c'est la justice d'en haut qui se manifeste, c'est la loi de Dieu qui se révèle! Robert mourrait dans le désespoir et sans repentir si sa femme et sa fille, les deux anges qu'il a abandonnés et séparés ne venaient s'agenouiller pour prier près de lui et pour lui.

A ce moment suprême, Robert entrevoit le bonheur, parce que le repentir entre enfin dans son âme, et qu'il aperçoit la vérité alors qu'il ne peut plus en profiter que pour implorer la miséricorde de Dieu! son cœur s'ouvre à la tendresse paternelle; il voudrait vivre, il demande la vie à son médecin, à sa femme, à sa fille; mais son heure est marquée: la vie véritable, la vie éternelle l'attend! Que sera-t-elle pour lui!

Jeunes gens à passions fougueuses, je vous le disais en commençant et je vous le répète en finissant, considérez ce drame, voyez ce Robert pâle, amaigri, qui n'a plus que le souffle; corps sans énergie, esprit sans ressort, âme sans espoir, voilà où mêne la pente sur laquelle vous dormez! voilà le gouffre où vont s'engloutir les plus belles qualités, les plus brillantes espérances, les plus nobles chances! Autant vaut-il danser sur un volcan que d'user ainsi sa vie dans l'oubli de soi-même et dans le mépris des autres. A l'époque où nous vivons, chacun doit sa pierre à l'édifice et son grain de sable dans la balance. L'esprit de conduite et le goût des études sérieuses sont les grandes conditions du succès; l'inconduite et la frivolité sont des élémens de ruine. Les rouès ne sont plus possibles en morale, ils commencent à passer en politique. C'es un progrès.

### LE BON FILS.

Monsieur D . . . - allant joindre son régiment, il y a douze ans, s'occupa, pendant sa route, à faire quelques recrues dont il avait besoin pour compléter sa compagnie. Il trouva plusieurs hommes dans une petite ville où il demeura une semaine. La veille de son départ, il se présente encore un jeune homme de la figure la plus intéressante; il avait un air de candeur et d'honnêteté qui prévenait pour lui. M. D . . . . ne put s'empêcher à la première vue de souhaiter d'avoir cette homme dans sa compagnie: il le vit trembler en demandant qu'on l'engageât; il prit ce mouvement pour l'effet de la timidité, et peut-être de l'inquiétude que peut avoir un jeune homme qui sent le prix de la liberté et qui ne la vend pas sans regrèt.—Il lui montra ses soupçons, en tâchant de le rassurer. Ah! Monsieur, lui répondit le jeune homme, n'attribuez pas mon désordre à d'indigne motifs, il ne vient que de la crainte d'être refusé; vous ne voudriez peut être pas de moi, et mon malheur serait affreux, il lui échappa quelques larmes en achevant ces mots. L'officier ne manqua pas de l'assurer qu'il serait enchanté de le satisfaire, et lui demanda vite quelles étaient ses conditions. Je ne vous les propose qu'en tremblant, répondit le jeune homme, elle vous dégouteront peut-être: je suis jeune, vous voyez ma taille, j'ai de la force, je me sens toutes les dispositions nécessaires pour servir; mais la circonstance malheureuse dans laquelle je me trouve, me force de me mettre à un prix que vous trouverez sans doute exorbitant: je ne puis rien en diminuer; croyez que sans des raisons trop pressantes, je ne vendrais point mon service: mais la nécessité m'impose une loi rigoureuse; je ne puis servir à moins de cinq cents livres, et vous me percez le cœur si vous me refusez. Cinq cents livres! reprit l'officier; la somme est considérable, je l'avoue, mais vous me convenez; je vous crois de la bonne volonté, je ne marchanderai pas avec vous, je vais vous compter votre argent: signez et tenez-vous prêt à partir après-demain avec moi.

Le jeune homme parut pénétré de la facilité de M. D....; il signa gaiement son engagement, et reçut les £500 avec autant de reconnaissance que s'il les avait eues en pur don: il pria son capitaine de lui permettre d'aller remplir un devoir sacré, et lui promit de revenir à l'instant. M. D. crut remarquer quelque chose extraordinaire dans ce jeune homme; curieux de s'éclaircir, il le suivit sans affectation, il le vit voler à la prison de la ville, frapper avec une vivacité singulière à la porte, et s'y precipiter aussitôt qu'elle fut ouverte; il entendit dire au geôlier: voilà la somme pour laquelle mon père a été arrêté, je la dépose entre vos mains; conduisez moi vers lui, que j'aie le plaisir de briser ses fers. L'officier s'arrête un moment, pour lui donner le temps d'arriver seul auprès de son père, il s'y rend ensuite après lui; il voit ce jeune homme dans les bras du viellard, qu'il couvre de ses caresses et de ses larmes, à qui il apprend qu'il vient d'engager sa liberté pour lui procurer la sienne. Le prisonnier l'embrasse de nouveau. L'officier, attendri, s'avance: consolez-vous, dit-il au viellard, je ne vous enleverai point votre fils, je veux partager le mérite de son action; il est libre, ainsi que vous, et je ne regrette pas une somme dont il a fait un si noble usage; voilà son engagement, je le lui remets.—Le père et le fils tombèrent à ses pieds: le dernier refuse la liberté qu'on lui rend, il conjure le capitaine de lui permettre de le suivre: son père n'a plus besoin de lui, il ne pourrait que lui être à charge. L'officier ne peut le refuser. Le jeune homme a servi le temps ordinaire; il à toujours épargné sur sa paye quelques petits secours qu'il a fait passer à son père, et lorsqu'il a eu le droit de demander son congé, il en a profité pour aller servir ce viellard, qu'il nourrit actuellement du travail de ses mains.

(*Extrails de la Minerve*)

Nous recommandons à nos lecteurs l'extrait suivant de la Minerve. Nous le publions pour leur montrer M. Etienne Parent, tel qu'il est sur tout les points.

### Desapointement pour le Canadien.

Dernièrement les journaux oligarchiques réproduisirent à l'envi une lettre adressée par S. Bidwell, écuyer, au secrétaire correspondant de l'association réformiste de Toronto. Par cette lettre Mr. Bidwell apprenait à M. Mackenzie qu'il ne pouvait accepter la charge de délégué à la *Convention Provinciale*, tout en témoignant sa reconnaissance pour la confiance qu'on reposait en lui. Il parait que M. Bidwell avait été nommé à cette charge par une assemblée publique sans avoir été consulté au préalable, ainsi que ce monsieur l'exprime dans sa lettre. Cette lettre a fourni aux journaux bureaucrates l'occasion de dire des injures aux réformistes en général et particulièrement aux réformistes du Haut-Canada, et on pense bien que Mr. Mackenzie ne fut pas épargné. Jusque là il n'y avait rien que de fort naturel; on connait les propensions calomniatrices des tories. Mais ce qui a surpris tout le monde, quoique tout le monde sût d'avance l'apostasie du jour-

nal intitulé le *Canadien*, c'est que cette feuille corrompue et corruptrice ait poussé la mauvaise foi et l'imposture jusqu'à tirer de la lettre en question des inférences non-seulement fausses mais absolument contraires aux prémisses. De ce que M. Bidwell n'avait pas voulu accepter la charge de délégué le *Canadien* (du Château concluait qu'il s'était prononcé contre les principes de Mr. Papineau et des réformistes tant du Bas que du Haut-Canada.

Ce sophisme du *Canadien* ( du Château ) etait si grossier que tout le monde ici en haussait les épaules de pitié, ne pouvant s'imaginer qu'à tant d'absurdité, on put joindre tant d'effronterie, de mauvaise foi et de déception.

Rien dans la lettre de M. Bidwell, disons nous, ne justifiait les inductions tirées par le journaliste apostât ; rien non plus dans la conduite antérieure de M. Bidwell l'autorisait à en venir à une pareille conclusion. Réformiste éprouvé, patriote incorruptible, nommé membre du parlement, M. Bidwell n'avait jamais trahi le peuple, qu'il a défendu avec autant de talent que d'ardeur. Le *Canadien* ( du château) était donc entrainé par quelque mobile en dehors de la question mais il accusait le " premier Réformiste du Haut-Canada" de tergiversation, et ce mobile n'est autre que le désir de trouver dans les fautes d'autrui de quoi excuser les siennes. Mais M. Parent n'a pas rencontré juste : il s'est frappé de la pierre qu'il voulait lancer.

Ce qui précède suffit amplement pour prouver la mauvaise foi et la duplicité de l'immaculé journaliste ; mais afin de le confondre tout-à-fait nous allons reproduire quelques extraits d'une autre lettre adressée par M. Bidwell à l'éditeur du *Vindicator* le 30 août dernier, c'est à-dire 27 jours après celle adressée à M. Mackenzie. M. Bidwell s'exprime ainsi :

" Retiré de la vie publique, probablement pour toujours, je regarde toujours avec *l'intérêt et la sympathie les plus profondes* les efforts de ceux qui combattent activement *pour les grands principes de la libertés et du bon gouvernement.*

M, Bidwell dit qu'il se retire de la vie publique : faut il chercher ailleurs la raison qui l'a fait refuser la nomination de délégué à la convention ? Cependant écoutez la feuille du château, et elle vous dira que M. Bidwell s'est refusé à cet honneur parce que, comme elle, il répudie les patriotes qu'il défendait autrefois. Et si vous donnez au *Canadien* une preuve comme quoi M. Bidwell est toujours patriote, il vous dira tout nettement que vous radotez.

N'importe ! laissons faire le *Canadien*, puisque son entêtement est incurable. Et si nous donnons un autre extrait de la lettre de M. Bidwell, ce n'est pas pour le convaincre, mais pour le confondre d'avantage :—

" J'ai, " continue M. Bidwell, " remarqué avec ADMIRATION ET RESPECT VOS NOBLES ET PUISSANS EFFORTS pour la cause de la liberté et de la justice ; et je regarde avec un profond intérêt la lutte qui se livre dans le Bas-Canada *entre un peuple lézé, insulté et opprimé et ses oppresseurs. Tout espoir de justice de la part des autorités en Angleterre parait être éteint.*"

En parlant de M. Bidwell, la feuille du château dit injustement qu'il est le premier réformiste du Haut-Canada par sestalens et la considération dont il jouit et (il aurait du ajouter)par sa *fermeté* et sa *consistance* ; mais ce dernier mot n'eut pu échapper à la plume du journaliste sans le faire rougir jusqu'au blanc des yeux. En faisant un éloge mérité de M. Bidwell, le *Canadien* était bien loin de se douter qu'il fesait en même temps l'apothéose du parti patriote. Les inférences du *Canadien* étant fausses, il s'ensuit que tout ce qu'il met au compte de M. Bidwell tourne au profit des réformistes : ce n'était pas là ce qu'il se proposait. Nous espérons qu'à l'avenir M. Stephen Parent épargnera au public la peine de se dire qu'il est parmi les journalistes de la province d'autres menteurs que les *Courier, les Mercury, les Gazette etc.* et que ce nouvel hypocrite est l'éditeur du *Canadien.*

## UN JEU DE LETTRES.

| | |
|---|---|
| Toute espérance est | F A C |
| Le gouvernement | A B C |
| Bientôt le trouble aura | C C |
| Le Peuple ne doit pas | C D |
| ****.... n'est plus qu'un | E B T |
| Depuis qu'il nous a tous | K C |
| Son départ il devrait | A T |
| Pour cesser d'être | K O T |
| Des traitres qui sont | H T |
| Toute influence est | D. C D |
| Dans tous les lieux ils sont | U E |
| Leur effigie au vent | G T |
| Partout PAPINEAU est | M E |
| Et toujours il sera | L V |
| Si nous ne cessons d' | A J T |
| Notre pays sera | O C |
| En république | R I G |
| Et les renégats au | J B |
| Et chacun dira ... c'est | A C |

Le *St. Thomas Libéral*, H. C., dit qu'il n'est bruit dans les cercles tories que de l'établissement immédiate d'un arsenal à Londre, ainsi que d'un fort et des fortifications nécessaires pour mettre la ville en défence. On doit aussi envoyer des troupes pour préserver le comté de Middlesex de la révolte et de l'invasion. Ces bruits sont donnés sans affirmation. Cependant il est digne de remarque que sir Francis Head, a ordonné à son secrétaire, Mr. Joseph, d'écrire de suite une lettre de remercimens à une personne qui l'aurait informé que des symptomes de désafection se manifestaient fortement contre la reine et sa domination dans la partie du pays mentionnée. Le secrétaire aurait même enjoint à cette personne de surveiller de près les mouvements des réformistes ! Il paraitrait que sir Francis Head est conseillé aussi lui par un autre Debartzch.

---

M. Greena fait le 10 août une ascension dans son grand ballon, au bénéfice de la veuve de l'infortuné Cocking. Il est parti des jardins du Vauxhall, et après avoir passé et repassé plusieurs fois par dessus la Tamise, il est descendu dans une grande prairie auprès de Leydam, à vingt-deux milles de Londres. Dans la nacelle, outre M. Green, se trouvaient sept personnes de distinction, parmi lesquelles on remarquait lord Durham, lord J. Lennox et sa femme, lord A. Fitz-Clarence et M. R. Holland.

Mme. Graham devait faire sa troisième ascension avec M. Adams et M. Mazucchi ; ce dernier voyageur a cependant été remplacé par une jeune personne beaucoup plus légère. Chacune de ces dames a occupé une des extrémités de la nacelle, et Mme, Graham s'est placée au centre. Le ballon s'est enlevé à 7 heures avec beaucoup de grâce et de majesté, et a été à 2,000 pieds au-dessus du sol. A huit heures et demi, Mme. Graham est descendue, se tenant à 50 pieds de terre, jusqu'à ce que les curieux attirés par ce spectacle, l'aidassent à mettre le balon en sûreté.—(*Globe.*)

---

Dans la dernière inondation de Baltimore, un enfant, dont on ne connait pas les parens qui ont peut-être péri dans le désastre, fut trouvé vivant flottant sur les eaux dans son berceau. Il fut recuilli par des personnes charitables et baptisé du nom de Noé.

---

Une révolution vient d'éclater au mexique. Le Gouverneur et plusieurs autres officiers onr été tués.

---

On s'attend que le congrès des Etats-Unis s'ajournera lundi prochain 9 du mois, sans s'être occupé d'autre chose que des bills présentés par le gouvernement. Les deux chambres se sont prononcées contre la création d'une banque nationale. Le bill suspendant le paiement du quatrième dividende de l'excédant de revenu a passé en comité général dans la chambre des représentants à la majorité de 27 voix, et la troisième lecture en a été ordonnée par une majorité de 2 seulement. Le sénat a voté un bill remettant les droits payés sur les marchandises consumées par le grand incendie de New-York, ainsi qu'un bill allouant 1,600,000 piastres pour continuer la guerre dans la Floride, qui a déjà coûté, à ce qu'il paraît, dix millions de piastres. L'adoption du bill des *sub-treasury-offices* est fort douteuse. Le président a communiqué au congrès les correspondances entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne au sujet de la frontière du nord-est.—*Gaz.*

## CORRESPONDANCES.

*Québec*, 13 *Octobre*, 1837.

M. L'EDITEUR DU LIBERAL,

Veuillez insérer dans votre Journal la lettre ci-incluse en réponse à l'attaque dirigée contre moi dans votre feuille du 10 courant, parce que comme Président de la Société d'Education, j'avais demandé à Mr. E. De Foy, conformément à une règle de la Société, la somme de quarante chelins pour l'usage de la maison d'Ecole ; laquelle somme était exigée pour le soutien de l'établissement. Je me flatte que cette lettre et la publication de la résolution montreront combien l'attaque était injuste et gratuite.

HECTOR S. HUOT.

---

*Québec*, 13 *Octobre*, 1837.

Ayant, au désir de M. Huot, été présens à une explication qui a eu lieu avant hier entre lui et M. E. De Foy, père, au sujet du refus de la maison d'Ecole de la Société d'Education, pour y organiser une assurance mutuelle, et au sujet de l'article publié sur ce refus dans le Libéral, nous déclarons que M. De Foy, a reconnu volontiers que M Huot avait appuyé ce refus sur ce que la Société ou le Comité, (M. De Foy ne se rappelant pas lequel) avait décidé de ne plus prêter la maison d'Ecole pour des assemblées quelconques, à moins que pour chaque on ne payât deux louis pour le soutien de l'Ecole, et que dans tout ce qui se passa, il (M. De Foy) a bien compris que M. Huot demandait cette somme comme Président de la Société, pour l'avantage de l'école, et non pour lui-même.

Nous sommes membres de la Société d'Education, et nous connaissons l'existence de la règle en question, adoptée à l'assemblée générale du 5 de ce mois.

N. F. BELLEAU,
A. N. MORIN.

SOCIE'TE' D'EDUCATION DU DISTRICT DE QUE'BEC.

*Assemblée Générale.*

Présens—Messrs. H. S. HUOT, Président.
BAILLARGEON, Vice-Prést.
PETITCLAIRE, Trésorier.
F. O. GAUTHIER, Secrétaire.
GLACKMEYER,
DEGUISE,
MORIN,
CREMASI,
AUBRY, Ptre.
BELLISLE, Ptre.
CAZEAU, Ptre.
M. TESSIER, Notaire
Dr. BARDY,
THOS. AMIOT,
Ls. FISET,
Ls. MASSUE,
Dr. NAULT,
M. DUVAL,
A. BERTHELOT.

---

RESOLU,—Que vû les detériorations causées par des Assemblées Publiques à la Maison d'Ecole, et le peu de moyens pour la soutenir et continuer, le Président de la dite Société soit autorisé à n'accorder à l'avenir l'usage de la dite maison, pour assemblées publiques, qu'à raison de la somme de quarante chelins par chaque assemblée, avec pouvoir au dit Président d'exiger une moindre somme pour des assemblées devant se faire plusieurs fois la semaine et le mois.

Vraie copie extrait du Régistre des Procédés de la Société d'Education.

F. O. GAUTHIER, Secrétaire.

Québec, 16 Octobre, 1837.

---

Je Soussigné certifie, que Lundi le 9 du courant, ayant rencontré M. Et. DeFoy, père, ce Monsieur en parlant du refus qu'il avait essuyé pour la clef de la porte de l'Ecole, près des Glacis, s'exprima comme suit. " J'ai été hier demander la clef de la porte de l'Ecole à M. Huot, et il m'a dit que je ne l'aurais qu'en lui payant la somme de £2 0 0, et le dit M. De Foy ne dit rien de plus."

JOSEPH DUMONTIER.

---

ENCORE DE LA JUSTICE GOSFORDIENNE.

Parmi les souvenirs de la dernière guerre avec les Etats Unis, celui des services importants du corps actif des guides sera toujours pré-éminant Leurs droits à la reconnaissance du Souverain dont ils avaient défendu l'Empire, furent reconnus par le Conseil Exécutif qui leur octroya des terres, de même qu'aux autres miliciens des six batallions incorporés. Néanmoins voila qu'aujourd'hui on cherche à faire une distinction aussi odieuse qu'injuste pour exclure de l'avantage du dernier mandât ministeriel les hommes qui de tous autres, se sont signalés par les peines et les fatigues qu'ils essuyèrent comme les guides et pioniers de l'armée en 1813-14. On dira que le Bureau des Milices n'a pas encore finalement décidé de leur sort, mais l'hésitation à reconnaitre leur réclamation et le retard nonchalant et ingénieux que l'on met dans l'investigation de leurs droits, lèzent grièvement la justice et ne manqueront pas d'ajouter à cette répugnance et ce dégout que tous les actes iniques de la maligne et fallacieuse administration sous laquelle nous vivons, ont su inspirer à tout homme de bien. Nous ajouterons seulement, qu'il y a près de dix mois que les réclamations des guides sont déposées au Bureau de M. Langevin.

---

A JEAN LANGEVIN ECR. Secrétaire du Bureau des Milices.

MONSIEUR,

Ne trouvant pas dans la liste des personnes dont les Lettres Patentes sont préparées pour des terres, au Bureau du Secrétaire Provincial, les noms des Regné dont j'ai filé les certificats de Location, permettez moi de m'enquérir sur le résultat de leur application, et de vous prier de m'informer de la cause du retard de l'octroix, de leur prière en particulier, eux dont les droits, comme miliciens et comme guides, ont été reconnus solemnellement par le Conseil, qui a passé en leur faveur plusieurs ordres qui les rangeaint sans distinction au nombre des Miliciens des 6 Battaillons.

Le zéle et l'activité du corps des guides pendant la dernière guerre, leur a toujours mérité un dégré marquant de considération vis-à-vis du gouvernement, et j'ose croire que le gouvernement ne méconnoitera pas volontiers, aujourd'hui leurs services laborieux comme Pioniers de la Milice incorporée.

Je suis Monsieur,
Votre très humble serviteur,
R. S. M. BOUCHETTE.

Québec, 26 Sept. 1837

---

*Bureau pour l'investigation des reclamations de Terres des Miliciens.*

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre, sous date du 26 Septembre dernier, et de vous informer en réponse, ainsi que j'en ai reçu l'injonction, qu'il sera successivement publié des listes de ceux des officiers et miliciens de la milice incorporée, dont les reclamations auront été admises ; et que dans le cas où celles des individus pour lesquels vous vous intéressez le seraient, leurs noms paraitraient alors sur quelques unes de ces listes.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très obéissant Serviteur,
JEAN LANGEVIN,
Secrétaire.

Québec, 10 Octobre, 1837.

(*A un Etudiant en Droit du Comté de K****)
(Continuation.)

M. L'EDITEUR,

J'ai mis dans le dernier numéro Gagnon en scène avec Cambray, je me suis trompé, c'est Waterworth qui tient le langage que j'ai donné à Gagnon. Quoique cela ne tiennent pas à conséquence, puisque le fait n'en existe pas moins quand le personnage est changé, cependant comme je défens la vérité, je ne veux pas qu'on puisse me reprocher d'avoir menti moi-même.

Je continue. On me pardonnera si je cite fréquemment des phrases de mon correspondant ; il est absolument nécessaire que j'en agisse ainsi, vu que le lapse de temps qui s'est écoulé depuis la publication de sa correspondance, a pu en faire oublier le contenu. Voici comme s'exprime M. de K*** " Je veux " bien admettre avec vous que le respectable bedeau " du Château-Richer n'a pas été emprisonné ; mais " est-il vrai, comme vous le dites, qu'il est devenu " troublé de ce que d'abord on a présumé qu'effecti- " vement il avait été emprisonné ? N'est-il pas in- " vraisemblable qu'un homme qui a le sentiment de sa " conscience,et dont l'innocence est demontrée,se trou- " ble pour si peu de chose ? En quoi d'ailleurs cet évé- " nement supposé véritable, eut-il compromis la res- " pectabilité de cet homme ? Est-ce le soupçon qui " déshonore, ou le crime ? Vous nous donnez là, " M. J. K. L., une anecdote de votre cru, que pro- " bablement vous n'avez publiée que dans la louable " intention de jeter un nouveau blâme sur M. Angers. " Mais qui voudra croire une absurdité ?"

Vous entonnez là sur le ton Mde. de la victoire K*** ; mais attendez plus tard pour vous réjouir, il pourrait se faire que la victoire ne fut pas complète.

Vous prenez le ton de l'ironie, quand vous voyez le mot *bédeau*, mais qu'est-ce que l'état ou la profession, quand il y a l'honnêteté et l'honneur. Il est faux que j'ai dit dans ma première communication que cet homme avait failli être troublé de ce qu'on avait présumé qu'il avait été emprisonné ; j'ai dit qu'il avait failli être troublé, parceque son curé l'avait accusé, et que par là il avait perdu pour un temps son honneur et sa réputation. On lui jetait la pierre dans toute sa paroisse, on disait qu'il n'y avait que lui qui connût où étaient les coffres, et cette famille qui de père en fils jouissait de la plus haute réputation d'honnêteté se vit en un instant perdu dans la confiance de ses paroissiens. N'en est ce pas assez pour troubler un homme ? Est-ce là ce que vous appelez si peu de chose ? S'il eût été coupable se serait-il troublé ? se serait-il mis en peine de sa réputation ? Non, il n'aurait sauvé que les apparences, il aurait joui sans scrupule de l'avantage de son crime. Vous dites en quoi cet évènement supposé véritable eût-il compromis la respectabilité de cet homme. Est-ce le soupçon qui déshonore, ou le crime ? J'admets bien la proposition, mais je n'admets pas la conséquence : J'ai assez prouvé que cet évènement avait compromis pour un temps sa répectabilité ; je vais essayer de prouver le reste ; non, sans doute, ce n'est pas le crime qui déshonore ; je ne l'ai pas dit non plus ; mais tant que la vérité n'a pas percé le voile, l'innocent n'en est pas moins accusé, n'en est pas moins regardé comme coupable aux yeux de tout le monde, et par conséquent, n'en est pas moins regardé comme déshonoré ; et que faut-il donc de plus pour un homme qui a à cœur d'être honnête ? Cette anecdote n'est pas de ma composition comme vous le dites, je puis le prouver par le témoignage de plus de cinq cents personnes. Comme vous demeurez loin, vous avez cru de ce que vous ne saviez rien, qu'il n'y avait rien ; mais méfiez vous de vous abuser, il ne faut pas croire que ce que l'on voit.

Vous n'avez pas démenti les faits, vous vous en êtes bien gardé, vous n'en connaissiez rien, pas plus que la cause que vous avez entrepris de défendre, vous n'avez fait que vous attacher à un incident, (savoir s'il est vraisemblable que le bédeau ait pu se troubler pour avoir été accusé) qui ne tire pas à conséquence, tant vous êtes faible de preuve ; encore cet incident ne vous a pas été favorable comme je viens de le prouver. Mais les faits sont demeurés intactes, ils sont là pour constater la vérité et montrer le mensonge qui règne par tout dans l'ouvrage de M. Angers. Mais ces faits tout puissans qu'ils sont, ne sont pas seuls ; que notre auteur s'attende à de plus terribles coups qui vont bientôt pleuvoir sur lui en abondance, mais je laisse ceci pour le moment, j'y reviendrai plus tard.

Vous m'accusez de m'être abandonné à d'odieuses personnalités contre M. Angers, et d'avoir voulu faire croire au public que l'auteur ne cherche qu'à flatter les passions, et à faire passer dans d'autres des impressions chéries.—Je ne me suis point abandonné à d'odieuses personnalités contre M. Angers, je n'ai dit que ce qui est vrai ; je connais M. Angers mieux que vous, et tout Québec peut en dire autant que moi, je n'ai pas besoin d'aller plus loin, son livre parle, comme il le dit lui-même, cela me suffit. J'ai dit la vérité, on ne peut pas trop la dire quand il s'agit de sauver les mœurs pour l'influence d'un livre corrupteur, dans lequel l'auteur pour un faible gain, a prodigué le mensonge, l'invraisemblance et l'immoralité. Sans doute M. Angers me trouvera sévère, mais qu'y puis-je faire, il n'est pourtant pas a bout ; il a livré son ouvrage au public, par conséquent il est de mon domaine comme du domaine de tout le monde.

(à continuer.)

## ASSASSINAT D'UN CITOYEN PAR UN PARTI DE SOLTATS.

Entendez-vous dans nos Campagnes
Mugir ces féroces Soldats !
Ils viennent jusque dans nos bras
Egorger nos fils et nos femmes.
Aux armes, Citoyens !

LA MARSEILLAISE.

Il est étonnant que tous les journaux de cette ville aient omis de mentionner un fait qui s'est passé au milieu d'une cité aussi populeuse que la nôtre et dans une rue des plus fréquentées. Cette action mérite d'être enrégistrée dans le livre sanglant qui contient les noms des Du Calvet, Latresse, Billet, Languedoc, Chauvin, Marcoux, Barbeau, &c. et commande particulièrement l'attention de ceux qui ont à cœur de défendre l'honneur et la vie de leurs concitoyens. Cet acte est pourtant venu aux oreilles des autorités compétentes, car il a été déposé par un Citoyen de cette ville au Greffe de la Police, le lendemain de l'assassinat une baïonette et un casque militaire ; voici ce qui se passa :—

Dans la soirée du Jeudi 21 Septembre dernier, il se fit un grand bruit à quelque distance de la porte St. Jean dans la grande rue de ce fauxbourg. Un parti de Soldats assez nombreux en était aux prises avec 5 ou 6 Canadiens. Ceux-ci soutinrent le choc et chassèrent les Soltats après leur avoir ôté leurs armes. Cependant le parti militaire se renforça bientôt de tous leurs camarades,sortisdes ginguettes voisines repaires ordinaires de ces animaux, qui accourent toujours baïonette en main au devant des Canadiens. Les attaqués jugèrent à propos de retraiter. Un seul d'entre eux plus brave que les autres résista à ces forcénés, qui l'entourèrent, le terrassèrent et le frappèrent avec leurs baïonettes. Après l'avoir ainsi percé de coups, ils le ruèrent près d'une maison, car ils en voulaient à sa vie. (" *Kill him that d—d bloody Canadian* !") furent les paroles qu'ils prononçaient.

Quand ces misérables se furent retirés, quelques paisibles citoyens ramassèrent le corps tout dégoutant de sang, et espérant trouver encore un reste de vie, ils le portèrent sur le perron du Dr. S . . . . qui *du haut de son balcon*, s'écria comme un lache, " Je n'irai pas, ils vont me tuer." Plus tard les plaies de l'infortuné furent pansées, et l'on trouva qu'il avait reçu trois coups de baïonette sur la tête. Cet individu se nomme Monnier, et demeure à St. Roch. Ces faits sont vrais, et peuvent être prouvés par de nombreux témoins.

Telle est la protection dont nous jouissons sous ce bon gouvernement anglais. Il est tems, citoyens, de prendre des mesures pour protéger nos vies.Organisation! voilace qui devait-être l'ordre du jour.Quels tristes souvenirs n'avons nous pas dans le meurtre de Bâcon,de Belleau et autres victimes. Oublierons nous notre devoir, et sonffrirons nous que nos frères soient ainsi massacrés ? Canadiens sortez donc de votre assoupissement et montrez que vous pouvez vous défendre quand vous êtes attaqués.

UN MEMBRE DE LA SOCIE'TE',
des Droits de l'Homme.

Québec, le 13 Octobre, 1837.

LE LIBERAL.

QUEBEC, MARDI 17 OCTOBRE, 1837.

M. H. SIMON HUOT et LA TAXE DE £2. Nous avons reçu de M. H. S. Huot une lettre que nous publions aujourd'hui, ainsi qu'un certificat qui l'accompagne et dont le but est de faire voir que tout avide d'argent que parait être le dit Sire, il lui reste encore assez d'honnêteté, et de pudeur, pour ne pas s'approprier à lui personnellemment une taxe injustement imposée sur le public. La nécessité d'un tel certificat nous semble prouver beaucoup : nous laissons à M. Huot tout l'honneur de se l'être procuré.En même tems nous insérons un document qui servira à établir que M. De Foy ne s'expliqua pas avec M. Dumontier, sur l'application de l'honoraire que l'on veut extorquer des citoyens pour l'usage d'un Edifice public ; ce qui laissait chacun à ses conjectures sur le motif d'une taxe aussi vexatoire. On prétend que cette demande de £2 est en vue d'enrichir les fonds de l'école qui se tient dans l'édifice en question : mais n'y voit-on pas plutôt un obstacle artificieusement jetté en avant pour entraver et gêner les citoyens dans leurs réunions pendant l'hiver pour délibérer sur les affaires publiques ?Ne sent-on pas que cette taxe d'un honoraire de £2 ne milite pas contre les assemblées politiques seulement, mais bien contre les intérêts de l'école même ; car donnez une impulsion généreuse à une de ces assemblées et dans une petite demi-heure vous réaliserez cinq fois, dix fois la taxe que l'intrigue encore plus que la cupidité vient d'imposer au public, comme la condition qui seule puisse lui donner l,entrée de la maison d'école ?

Rien ne pouvait être plus illibéral et injuste vis-à-vis des citoyens ; rien ne pouvait être plus impolitique et pernicieux pour les intérêts de l'éducation, que cette mesure étroite, anti-réformiste et tortionnaire.

---

L'Hon. Debartzch, surnommé ironiquement le premier Ministre de Gosford, est arrivé en cette ville.

---

Notre devoir comme journaliste nous impose l'obligation de nous élever avec force contre tout ce qui peut tendre à disséminer parmi nos concitoyens, des principes *faux*, *impraticables* et *absurdes* ; nous nous trouvons dans la nécessité de signaler, comme ayant cette tendance, le discours, dont M. le Curé de Québec a bien voulu gratifier ses auditeurs dimanche dernier, sur la nature de l'autorité, du pouvoir, ou des gouvernemens, et sur la position des gouvernés vis-à-vis des gouvernans &c.

Nous sommes portés à croire, après avoir entendu le discours en question, que nos prêtres ou quelques uns d'entre eux, pour faire prévaloir leurs opinions politiques, veulent profiter de l'impunité qu'ils ont presque toujours trouvée dans les égards et les ménagemens dont les ont entourés jusqu'à présent les journalistes Canadiens. Si tel est le cas, nous prenons la liberté d'informer ces Messieurs que, quant à nous, les égards, les ménagemens et le respect que nous leur portons aujourd'hui et que nous leur porterons désormais finissent et finiront précisemement à l'endroit ou sortant des bornes de leur ministère, les Ministres de l'Evangile transforment en une tribune politique la Chaire de toutes Vérités.

Le sujet étant de la plus haute importance, nous nous contenterons pour aujourd'hui, d'informer nos lecteurs que le *sermon politique* de dimanche dernier ne nous a pas échappé, et que nous nous proposons de faire voir l'absurdité des principes qui y ont été enoncés, et l'interorétation déraisonnable pour ne rien dire de plus, qu'on y a donnée de certains passages de l'écriture sainte ; puis, nous dirons un mot du conseil suivant, donné à ses paroissiens par M. le Curé de Québec : " Nous qui sommes chrétiens, mes frères, *abandonnons* " *donc ces questions politiques*, pour nous occuper de " ce qui regarde le salut de nos âmes."

---

Il parait que M. l'Editeur du Canadien ne veut plus entendre parler de combattre en ce bas monde. Il ne veut pas même justifier les destitutions de son bien-aimé Lord Gosford. Il a raison M. Etienne Parent, c'est beaucoup plus agréable de s'amuser dans l'olympe et de boire, en jouant, le nectar des dieux, que de combatre avec les hommes sur la terre et d'être forcé de reprendre et d'avaler honteusement jusqu'à la lie, les calomnies, les sottises et les ordures que l'on a vomie contre ses compatriotes. Comme nous ne voulons pas assommer tout à fait M. l'Editeur du Canadien, nous lui permettrons de se reposer et de reprendre haleine jusqu'à ce que nous en ayons fini avec la doctrine du *Droit Divin* &c. Peut-être qu'alors le susdit Editeur que nous ne pensons pas frappé à mort, se trouvera mieux de ses blessures et pourra recommencer la lutte avec plus d'avantage. Dans le cas ou il ne trouverait pas prudent de s'exposer encore à recommencer les mille culbutes que nous lui avons fait faire, nous lui conseillerions encore une fois de *mettre en requisition* les plus hautes capacités de son parti ; car pour lui, Etienne Parent c'est fini, il a porté ses plus *malins* coups ; il a succombé sous le poids de ses propres armes. *Requiescat in pace*, jusqu'à nouvel ordre.

---

A NOTRE AMI ETIENNE.

Autres tems, autre chose ! !
Patriote des plus fervents,
*Parent* qui fit la guerre à la *Rose* des *Vents*
Peut se battre aujourd'hui pour les *Vents* à la *Rose* ! !

---

Nous avons dit en parlant du journal de MM. Gosselin et Leblanc *l'Obscène Populaire* parceque c'est l'épithète qui convient à tout journal sur les colonnes duquel il y a des *obscenités* comme celle qui se trouve imprimée en caractères italiques à la 105e ligne de la première colonne de la seconde page du 76e No. du journal intitulé *Le Populaire*.

---

NAISSANCE.

Avant-hier, la Dame de VITAL TETU, Ecr., M. P. P., Marchand, de cette ville, mit au monde un fils.

DE'CE'DE'E.

A Québec, hier à neuf heures du matin, à sa demeure Faubourg St. Jean rue St. George, Dame Marie Madeleine Thibeault, épouse de sieur Michel Fiset, maitre menuisier, à l'âge de 26 ans 9 mois et demi. Elle laisse un époux et deux enfants en bas âge pour pleurer sa perte.

AVIS.

J. B. CORRIVEAU à en main un assortiment général de CASQUES à l'Américaine et à la Canadienne à ses Magasins No. 16 Rue Fabrique et No. 25 Rue Buade, faisant face au Parlement.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

DEPARTEMENT DES BOIS ET FORETS,

*Québec, 10e Octobre, 1837.*

ON fait savoir qu'une vente de Licences pour couper du Bois sur les Réserves appropriées du Clergé, à l'exception de celles dans les Townships d'Arthabaska, Stanfold, Bulstrode, Aston, Maddington, Somerset et Nelson, aura lieu à ce bureau, le MARDI, SEPT NOVEMBRE, à MIDI,

Mise à prix pour le bois de chêne, } par pied cube, 1 1/2d.
Pin Rouge, } par pied cube, 1d.
Pin Blanc, } par pied cube, 1/2d.
Billots do. Pin, Rouge de 12 pieds, à 7 1/2d, } pour chaque billot coupé.
Do do. Blanc, } pour chaque billot coupé.
Do do, d'Epinette, } pour chaque billot coupé.

Bois non épuméres, sur le pied de £10 pour chaque £100 de leur valeur estimée.

CONDITIONS.

Un quart-du prix d'achat devra être payé comptant, les trois autres quards le 1er Octobre 1838, pour lesquels on exigera une obligation avec des sûretés suffisantes.

Le tout payble en monnais ayant cours dans cette province.

On devra présenter une liste des lots et des rangées sur lesquels on désirerait obtenir la permision de couper des bois.

☞Les différents journaux publiés dans cette province sont priés de donner trois insertions à l'avis ci-dessus dans leurs langues respectives.

---

J. B. CORRIVEAU, MANUFACTURE DE CHAPAUX, N°. 16 Rue Fabriqne, Haute-Ville, porte voisine de Messrs, Massue et Boisseau.

---

Le Soussigné offre ses services au public, comme collecteur. Il assure ceux qui voudront bien l'encourager dans cet emploi qu'il agira avec ponctualité. Il demeure Rue St. Gorge, No· 36, Fauxbourg St. Jean.—

Québec 13 Octo. 1837.

Joseph Dumontier.

A RAFLER.

UN bon et élegant Forte-piano en très bon ordre.

Pour les conditions Sadresser â M. Grace, â son Hotel, Rue St. Joseph, Haute Ville

Quebec. 22 Septembre. 1837.

---

HUITRES DE BOUCTOUCHE.

*Prise voilà sept jours.*

A VENDRE a bord de la Goëlette *Marie*, Audette, Maître, étant au Quai du Cul de Sac.

Québec, 6 Oclobre.

---

AVIS.

CONFORMEMENT à la résolution passée à la dernière Assemblée des Actionnaires du Libéral, nous prions ceux qui ont pris des parts, de faire le second versement de leurs actions, entre les mains du Collecteur.

B. LACHANCE,
J. LE'GARE',
P. CHASSEUR,
E. TRUDEAU,
M. QUIGLAY.
*Directeurs.*

5 Octobre, 1837.

---

LES DIRECTEUS DU LIBERAL, donnent avis que M. J. Jos. Dumontier, rue St. George, n°. 36, Faubourg St. Jean, est autorisé par eux à collecter les argens des souscriptions, en remplacement de M. Jos. Laurin, qui n'est plus attaché à l'établissement.

Québec, 19 sept. 1837.

---

LES personnes qui ont accepté l'agence du Libérai dans les trois Districts, sont priées d'en donner avis, sans retard, aux Directeurs de L'établissement, au Bureau du Libéral, rue St. Paul, N°. 32, et d'envoyer une liste et retour des personnes qui sont devenues Souscripteurs de oojournal, dans leurs arrondissemens respectifs.

---

AVIS.

Nous prévenons nos agens, et souscripteurs et le public en général, que le Dr. François Xavier Drolet, n'est lus attaché, en aucune manière, à l'établissement du Libéral

Québec le 3 Octobre 1837.

---

AVIS.

LE Sousigné, avertit ceux qui ont acheté de lui, il y a près de quinze mois, des os, qui sont actuellement déposés dans la cour de feu Noël Belleau, qu'ils aient à les envoyer chercher immédiatement; sans quoi il se trouve obligé de les oter de ces ieux aux dèpens des acheteurs.

JACQUES GENDRON,
Québec, 19 sept. 1837. *Tanneur.*

---

HUILE DE LOUP-MARIN.

A VENDRE par le soussigné, rue St. Pierre près de la banque de Québec.—

2000 gallons d'huile de loup.marin bouillie,
1000 do do blanche.

En débarquem nt de la Flora, capt. Talbot, des côtes de Labrador.

V. HAMEL.

Québec, 18 aout, 1837.

---

A VENDRE.

UNE maison à deux étages pour quatre familles, située rue Richemond no. 11 fauxbourg St Jean.

S'adresser à ce Bureau.

---

A VENDRE,

*à des conditions avantageuses.*

LA MAISON, toute Neuve, rue faisant feu à L'ESPLANADE, Haute-Ville, avoisinant J. S. Tanswell. —Une partie du prix de vente restera entre les mains de l'acquéreur. Il sera donné un titre valide et incontestable.

S'adresser à Jos. Hamel. Ecr. Arpenteur, rue et Faubourg St. Jean, ou au Notaire Soussigné·

Québec, 31 Août, 1837.

R. G. BELLEAU.

---

AVIS.

LES Actionnaires et Souscripteurs du LIBERAL, et le public en général sont prévenus que les personnes suivantes, savoir: BERTHELEMY LACHANCE, MICHAEL QUEGLEY, EUGENE TRUDEAU, PIERRE CHASSEUR, et JOSEPH LEGARE', fils, ont été nommés DIRECTEURS de L'établissement du Libéral, le 5 Sept. dernier par le Comité Général.

---

AVIS.

LE soussigné informe respectueusement ses amis et le public de Québec et de Montréal, qu'il a fait sortir des bons ou billets de douze sols, quinze sols, un chelin, trente sols et d'un écu, pour faciliter le change dans sa branche qu'il payera a demande ces bons ou billets a bord de la Barque à Vapeur le "CYGNE" à Québec et à Montéal, le public ne pourra que trouver une facilité en cela vu qu'il sera deux fois par semaine à Québec et Montréal.

Jos. N. PACAUD,
Capitaine et Propriétaire de la Barque à Vapeur le "*Cygne*"

Le Vindicator, le Morning Courrier, sont priés d'insérer l'avis i-haut, deux semaines

---

EFFETS NON RECLAMES.

DEUX barrils de Fleur ont été mis à bord du Bâteau à Vapeur le *Toronto*, à Montréal l'automne dernier, et ont été laissé aux Trois-Rivières.

Le propriétaire pourra les recouvrer, en payant les frais de cet avertissement.

S'adresser à A. T. HART,
Propriétaire du TORONTO.

---

AVIS.

LES SOUSSIGNE'S viennent de recevoir par le *Général Gascogne*, Capt. Rendall, 68 paniers fayence bien assortis pour l'usage des familles, et en outre 100 paniers bien assortis pour les Marchands de la Campagne.

B. LACHANCE, & FILS.

Québec, 12 juillet 1837.

---

AUX PILOTES, APPRENTIFS PILOTES, &c.

MR. HAMEL, Arpenteur, se propose d'enseigner durant l'hiver prochain la Navigation hauturière, s'il peut éunir une nombre d'élèves suffisant.

Il sera nécessaire que l'élève sache au moins lire, écrire et les premières règles de l'arithmétique, pour être admis à l'étude de la navigation, laquelle doit nécessairement commencer par la géométrie.

Il enseignera la géometrie, la trigonométrie, la sphère, l'usage des globes, du quadran et du sextan, la manières de déterminer la latitude sur mer et sur terre, (tout d'après les principes anglais,) avec la connaissance des principales étoiles fixes, &c. Le cours durera cinq mois; il commencera le 15 novembre prochain et finira le 15 avril suivant, les heures d'étude seront de 9 à 3 tous les LUNDIS MERCREDIS et VENDREDIS, et le prix sera de 25 PIASTRES POUR LA SAISON, payable d'avance en argent ou par billet endossé.

Quiconque désirerait travailler avec plus l'assiduité pourra recevoir des leçons à part, aux fours intermédiaires.

Québec, 17 aout 1837.

---

AVIS.

LES Propriétaires du BATEAU A VAPEUR le CHARLEVOIX ont le Plaisir d'informer le public et leurs amis que leur VAISSEAU sera prêt à faire un VOYAGE DE PLAISIR GRATIS Samedi prochain. Le Bateau partira de Montréal vers deux heures et descendra jusqu'à Varennes pour de là revenir à la cité.

Les Propriétaires, à la demande du public et de leurs amis feront courir leur Bateau à Vapeur entre Montréal et Québec. Ils n'ont rien négligé pour mériter l'encouragement du public. La vitesse du Bateau sera égale à celle de ceux qui courent sur le fleuve. Il y a des accomodations pour cinquante PASSAGERS DE CHAMBRE. Comptant particulièrement sur le patronage de ces derniers, ils n'ont rien épergné pour rendre ce Bateau confortable sous tous les rapoats.

Le Bateau sera commandé par le CAPITAINE CHENIER, qui s'efforcera de conserver la bienveillance dont le public voulut bieu l'honorer quand il était capitaine de l'Union Canadienne.—

Le Bateau fera son PREMIER VOYAGE le 19 prochain Il partira de Montréal à 8 HEURES du matin; c'est l'intentiou des Propriétaires de faire voyager leur bateau de jour. Le prix du voyage sera de QUATRE Piastres pour les PASSAGERS de CHAMBRE. (les repas à part.) —Les prix du fret seront ceux qu'ils exigeaient à bord de "l'Union Cauadienne"

Pour les Propriétaires,
V. CHENIER, *Capitaine.*

11 septemb.c 1837.

---

CIRCULAIRES, CARTES DE VISITES, AFFICHES PAMPHLETS etc, seront exécutés promptement et à bas prix à cette imprimerie.

---

AVIS.

LE CYGNE, Captaine Joseph Narcisse PACAUD. Letarif de ce bâteau à vapeur sera dorénavant comme suit:—

Pour chaque passager de l'avant soit en montant ou en descendant CINQ CHELINS.

Pour chaque passager de la chambre, TROIS PIASTRES en montant, et DEUX PIASTRES en descendant.

Pour le fret, 25 par cent à meilleur marché que le chargement actuellement la compagnie du St Laurent et la ligne des bateaux à vapeur à remorque. On apportera toute l'attention possible à en servir le public pour mériter son encouragement. Le CYGNE fera régulièrement deux voyages par semaine entre Québec et Montréal.

Trois Rivières, le 25 juillet, 1837.

---

AVIS.—La Vente étendue de LIVRES ANGLAIS nouveaux annoncée pour JEUDI et VENDREDI 28 et 29 courant, est remise aux JEUDI et VENDREDI 5 et 6 octobre prochin à SIX heures précises chaque soir.

G. D. BALZARETTI.

27 Sept. 1837.

---

CHIRURGIE VETERINAIRE.

No. 55 RUE ST. PAUL—MARCHE' ST. PAUL,
CHEZ M. FELIX BEDIGARÉ.

MR. LOUIS D'ORLEANS, Maréchal expert autrement, *Vétérinaire*, a l'honneur de prévénir le public, et particulièrement ces Messieurs qui jusqu'à present lui ont fait l'honneur de lui témoigner leur confiance qu'il se retire maintenant à la susdite addresse, où il le trouvera tous les jours (le Dimanche excepté) depuis 5 heures jusqu'à 8 heures du matin, depuis 6 heures jusqu'à 8 heures du soir pour s'appliquer au traitement et pansement des chevaux et autre bétail. Mr. D'Orléans se flatte que ses connoissances et son expérience dans l'art qu'il pratique continueront à lui garantir de l'encouragement.

Au même endroit se trouvent la boutique de Messieurs LEMOINE & CAUCHON *Maréchaux* et *Taillandiers* qui offrent respectueusement au public leurs services dans leur département particulier.

Québec, 1837.

---

## CONDITIONS DU LIBERAL.

Ce journal se publie quatre fois la semaine: les MARDI et VENDREDI, en français, MERCREDI et SAMEDI en anglais.

Le prix de l'abonnement est de DIX CHELINS pour une langue seulement et DIX-SEPT CHELINS et SIX DENIERS pour les deux langues, par année, payables par semestre; non compris les frais de poste. Les souscriptions ne sont pas reçues pour moins de six mois. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, par écrit, un mois avant l'expiration du semestre.

### PRIX DES ANNONCES.

| | |
|---|---|
| Six lignes et au-dessous, 1er. insertion, . . . | 2s. 6d. |
| Chaque insertion subséquente, . . . . . | 7-2 |
| Dix lignes et au-dessous, 1er. insertion, . . | 3s. 4d. |
| Chaque insertion subséquente, . . . . . | 10d. |
| Au-dessus de dix lignes; 1er. insertion par ligne, | 4d. |
| Chaque insertion subséquente, par ligne, . . | 1d. |

Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer, ou que le nombre d'insertions qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre.

### LISTE DES AGENTS.

| | |
|---|---|
| E. R. FABRE, Ecr. - - - | *Montréal.* |
| A. M. HART, Ecr. Avocat, - | *Trois-Rivières.* |
| D. M. ARMSTRONG, Ecr. - - | *Berthier.* |
| CHS. MONJON, Ecr. - - - | *St. Athanase.* |
| M. C. GOUIN, - - - - - | *Sorel.* |
| T. FRANCHERE, Ecr. - - - | *St. Mathias.* |
| Dr. DAVIGNON, Ecr. - - - | *Ste. Marie Monnoir.* |
| Chs. DROLET, Ecr. - - - | *St. Pie.* |
| T. DROLET, Ecr. M. P. P. - | *St. Marc.* |
| P. A. DORION, Ecr. M. P. P. | *Ste. Anne de la Pérade.* |
| Dr BOUCHER, Ecr. - - - | *Maskinongé.* |
| FRS. ROUSSEAU, Ecr. - - - | *Nicolet.* |
| L. C. DUVERT, Ecr. M. P. - | *St. Charles.* |
| J. N. MIGNAULT, Ecr. M. P. - | *St. Dénis.* |
| A. P. C. CONSIGNY, Ecr. - - | *St. Damase.* |
| C. E. O. CÔTE, Ecr. M. P. P. | *Napierville.* |
| HOTCHKISS, Ecr. M. P. P. - - | *Lacole.* |
| M. E. CARTIER, - - - - | *St. Hyacinthe.* |
| Jos. TURCOT, Ecr. - - - | *Gentilly.* |
| T. MARCOTTE, Ecr. M. P. - | *Deschambault.* |
| Jos. BERNARD, Ecr. - - - | *Cap-Santé.* |
| Jos. FILTEAU, Ecr. N. P. - | *Lotbinière.* |
| Jos. ARCAND, Ecr. N. P. - - | *St. Joseph, Beauce.* |
| Dr. O. C. FORTIER, - - - | *Ste. Marie, Beauce.* |
| Ls. RUEL, Ecr. - - - - | *St. Gervais.* |
| B. POULIOT, Ecr. N. P. - - | *St. Michel.* |
| Alex. FRASER, Ecr. - - - | *St. Vallier.* |
| WILLIAM RUEL, Ecr. - - - | *Berthier.* |
| Et. TACHE', Ecr. - - - - | *St. Thomas.* |
| M. Able. CHARRON, - - - | *St. Jean Port Joli.* |
| Et. ETCHENBACK, Ecr. - - | *St. Roch des Aulnets.* |
| V. DUBE', Ecr. - - - | *Ste. Anne de la Pocatière.* |
| M. Jos. LECLERC, - - - - | *Rivière-Ouelle.* |
| M. Jos. FAFARD, Marchand, - | *Islet.* |
| Ed. MICHAUD, Ecr. N. P. - | *St. André.* |
| P. DUMAIS, Ecr. N. P. - - | *Kacouna.* |
| Jos. GARON, Ecr. N. P. - - | *Rimousky.* |
| C. LEFRANÇOIS, Esq., - - | *Chataav Richer.* |
| ED. TREMBLAY, Esq., - - | *Malbaie.* |
| NEIL SCOOT, - - - - - | *Blairfindie.* |
| ARCAND, Esq., - - - - | *St. Michel Yamaska.* |

QUEBEC:—Imprimé et Publié pour les PROPRIETAIRES,